

Colmar, le 25 août 2021

Monsieur le Président
Collectivité européenne d'Alsace
1 place du Quartier Blanc
67000 STRASBOURG

Objet : Liste des agents proposables à l'avancement – Erreur de calibrage des postes de secrétaires-médico-sociales issues du 68

Monsieur le Président,

Le syndicat FOCeA vient de constater une dommageable erreur de calibrage des postes de secrétaires médico-sociales issus du 68 dans la liste des agents de catégorie B de la filière administrative susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade au sein de cette catégorie.

Alors que nos collègues du 67 exerçant les fonctions de secrétaires médico-sociales sont sur des emplois calibrés en catégorie B, tel n'est pas le cas pour les collègues du 68 dont les postes sont affichés en catégorie C dans la liste des agents promouvables établie par l'Administration.

Ces collègues ont pourtant vu leur régime indemnitaire réévalué en catégorie B2 et ont pris connaissance du fait que les dernières offres d'emploi parues dans le 68 pour pourvoir ces emplois étaient catégorisées en B.

Nous attirons par conséquent votre attention sur le fait qu'en l'état actuel de cette liste, ces collègues sont nécessairement pénalisées par rapport aux collègues du 67 exerçant les mêmes fonctions. Nous avons d'ailleurs déjà eu des échos selon lesquels certaines d'entre elles ne seraient pas proposées par leur hiérarchie compte tenu de ce décalage grade/fonction.

S'agissant d'une erreur manifeste dans le tableau des agents promouvables susceptible d'entraîner une rupture d'égalité de traitement entre agents et une perte de chance de bénéficier d'un avancement de grade, nous vous demandons de bien vouloir, d'une part, apporter un correctif à cette liste en modifiant le calibrage des postes de secrétaires médico-sociales du 68, et d'autre part, porter à la connaissance des encadrants de la Solidarité cette information pour prise en compte.

Nous vous remercions par avance pour la prise en compte rapide de ces éléments.

Dans cette attente, nous vous prions, Monsieur le Président, de recevoir l'expression de nos cordiales salutations.

Le secrétaire général



Christophe ODERMATT